

DSSI 16 2015.GEF.224

Proposition d'amendement d'un acte législatif

Version 4

Le 01.09.2020 / BÜN

Loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc)



Auteur-e-s	Art.	Al.	Lit.	Proposition	+	-
					++	--
	Proposition d'amendement d'un acte législatif					
Dunning (PS-JS-PSA)	4 16 17 67 81...			Proposition de renvoi La commission est priée d'examiner lors de la préparation de la seconde lecture que le respect de la territorialité des langues et du bilinguisme soit pris en compte dans la loi, notamment concernant les art. 4, art. 16, art. 17, art. 67 et art. 81.		-
Zaugg (pvl)	5	1	f	. définit des indicateurs pour le contrôle financier et technique et s'assure qu'ils sont atteints de la bonne exécution de ce dernier.	obsolète	
von Arx (pvl)	44	3		Proposition de renvoi Renvoi en commission assorti des charges suivantes : La commission doit élaborer une proposition ne prévoyant pas la suppression pure et simple des forfaits versés jusqu'alors par le canton pour la formation, mais leur versement aux prestataires par le biais des bons de garde ou d'une autre manière.	+	

von Arx (pvl)	46			Proposition de renvoi Renvoi en commission assorti des charges suivantes : L'article doit être précisé de manière à ce qu'un contingentement ne soit autorisé que pour une période limitée, afin d'éviter à une commune des conséquences financières ingérables à court terme (dues à une demande dépassant de beaucoup les prévisions), au moment de l'introduction des bons de garde.		-
Michel (UDC)	97	2		Proposition de renvoi Renvoi en commission assorti des charges suivantes : Il convient d'examiner si cet article peut être supprimé.	+	
Imboden (Les Verts) Veglio (PS)	107	3		Le Conseil-exécutif peut fixer d'autres conditions d'octroi et édicter des prescriptions sur la qualité par voie d'ordonnance.	+	
Imboden (Les Verts) Veglio (PS)	107	4 (nouveau)		<u>Des contrôles non annoncés ont lieu sur place à intervalles réguliers.</u>		-
Michel (UDC)	117	1		Proposition de renvoi Renvoi en commission assorti des charges suivantes : Il convient d'examiner si le montant de l'amende tenant lieu de sanction administrative peut être réduit à 100 000 francs.		-
	Proposition de renvoi					
	Chapitre II 8. Loi sur l'aide social (SASoc)					
Sancar (Les Verts)	40-43 LASoc			Renvoi en commission assorti des charges suivantes : Traiter tous les articles (voire d'autres articles) en lien avec l'aide sociale matérielle non pas dans le cadre d'une modification législative indirecte, mais dans celui de la révision imminente de la loi sur l'aide sociale (LASoc).		-
Bichsel (UDC)	57k LASoc			Renvoi en commission assorti des charges suivantes : Un système uniforme de gestion des cas pour le canton et les communes ne fait l'objet d'aucune contestation. En revanche, en vue de la seconde lecture, il convient	+	

				d'examiner s'il est possible d'intégrer à l'article 57k une disposition en meilleure adéquation avec le projet de nouvelle loi sur l'administration numérique (LAN), laquelle réglemente en détail la participation des communes.		
--	--	--	--	---	--	--